

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

22

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2026 à 19h00 - Convocation du 24 avril 2026

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents Mme BARTKOWIAK – Mme BOUTEMEUR - Mme BURTART – M. CAVALIERE – M. COSCARELLA – Mme DI-NARDO – M. DONATE – Mme DRAGO-LEONHARDT – M. GODFRIN – M. HAULTIER – M. HUMBERT – Mme KIEFFER MUNCH – M. KLEIN – Mme KLUCZYK-WEISS – Mme MONNEAU – M. MUSCARI – M. PERON – M. REKAR – Mme RESLINGER – Mme SALAS – Mme WINTER – Mme WIRTH

Absents excusés M. JANUS procuration à Mme KLUCZYK-WEISS

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Pierre-Emmanuel HAULTIER est nommé secrétaire de séance, Mme Nathalie KOENIG étant auxiliaire du secrétaire.

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	42
0	Informations	42-43
1	Désignation des délégués dans les organismes extérieurs	43-44
2	Constitution des différentes commissions communales	44-47
3	Renouvellement de la CCID	47-48
4	Vote des taxes locales 2026 (Etat 1259)	48-49
5	Révision annuelle des loyers	49
6	Adoption du Budget primitif Commune 2026	49-50
7	Achat de terrains Consorts LINTZ	50
8	Renouvellement du droit de préemption urbain	51
	Questions diverses	52-53
	Emargements	54

Point N°0 : informations

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **M. Pierre-Emmanuel HAULTIER** pour cette séance.
- Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter ou de retirer le point n° .. :

- Dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal, le Maire a autorisé l'encaissement des chèques suivants :

- 1 025,37 € CIADE sinistre choc véhicule du 29/10/2024
-

Approuvé à l'unanimité

Point N°1 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur le Maire

a. Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement (SI2E)

CONSIDERANT qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 4 suppléants de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement (SI2E).

CONSIDERANT que le Conseil a décidé de procéder à mainlevée à l'élection des délégués.

• **Titulaires :**

- M. CAVALIERE
- Mme MONNEAU
- M. REKAR
- M. JANUS

• **Suppléants :**

- M. PERON
- Mme SALAS
- M. MUSCARI
- Mme BARTKOWIAK

b. Désignation des délégués pour siéger au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières (COFOR)

CONSIDERANT qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant de la Commune auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

CONSIDERANT que le Conseil a décidé de procéder à mainlevée à l'élection des délégués.

• **Titulaire:**

- Mme MONNEAU

• **Suppléant :**

- M. CAVALIERE

c. Proposition de délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst (SIEB) suite à la reprise de compétence par la CASAS

CONSIDERANT qu'il convient de proposer 1 délégué de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst (délégué à voix consultative uniquement).

CONSIDERANT que le Conseil a décidé de procéder à mainlevée à l'élection des délégués

Mme WINTER

d. Désignation d'un délégué pour siéger à l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

CONSIDERANT qu'il convient de proposer 1 délégué de la Commune auprès de l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied

CONSIDERANT que le Conseil a décidé de procéder à mainlevée à l'élection des délégués

- M. REKAR

e. Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

CONSIDERANT qu'il convient de proposer 1 correspondant de la Commune auprès du Service Départemental d'Incendie et Secours

CONSIDERANT que le Conseil a décidé de procéder à mainlevée à l'élection des délégués

- M. DONATE

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Constitution des différentes commissions communales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est procédé à la constitution des commissions ainsi qu'au vote de leurs membres.

- **Commission des Finances :**

-**Président** : M. HAULTIER

-**Membres** :

- M. GODFRIN
- M. CAVALIERE
- Mme BARTKOWIAK
- Mme KIEFFER-MUNCH
- Mme DRAGO-LEONHARDT
- Mme KLUCZYK-WEISS

- **Commission Travaux et Circulation :**

-**Présidents** : M COSCARELLA et M REKAR

-**Membres** :

- M. PERON
- M. DONATE
- M. GODFRIN
- M. CAVALIERE
- M. MUSCARI
- Mme WIRTH
- Mme BARTKOWIAK
- M. JANUS
- Mme KIEFFER-MUNCH

- Mme DRAGO-LEONHARDT

- **Commission Vie communale, cadre de vie et communication :**

-Présidente : Mme MONNEAU

-Membres :

- M. PERON
- Mme RESLINGER
- Mme WINTER
- Mme WIRTH
- Mme BARTKOWIAK
- M. HUMBERT
- Mme DRAGO-LEONHARDT

- **Commission vie associative et développement sportif :**

-Présidente : Mme SALAS

-Membres :

- M. DONATE
- M. GODFRIN
- M. CAVALIERE
- Mme BARTKOWIAK
- M. HUMBERT
- Mme KLUCZYK-WEISS

- **Commission Urbanisme et Environnement :**

-Présidents : M. COSCARELLA et M. REKAR

-Membres :

- M. PERON
- M. CAVALIERE
- M. GODFRIN
- Mme BARTKOWIAK
- M. MUSCARI
- M. HUMBERT
- M. JANUS
- Mme KIEFFER-MUNCH

- **Commission Image de la ville - culture :**

-Présidente : Mme BURTART

-Membres :

- M. PERON
- Mme RESLINGER
- Mme WINTER
- M. CAVALIERE
- Mme BARTKOWIAK
- Mme KIEFFER-MUNCH
- Mme DRAGO-LEONHARDT

- **Commission Vie scolaire :**

-Présidente : Mme SALAS

-Membres :

- M. PERON
- M. DONATE
- M. GODFRIN
- Mme BARTKOWIAK
- Mme BOUTEMEUR
- Mme KIEFFER-MUNCH
- M. HUMBERT
- Mme DRAGO-LEONHARDT

- **Commission Conseil Municipal Jeunes :**

-Président : M. KLEIN

-Membres :

- M. GODFRIN
- Mme BARTKOWIAK
- Mme KIEFFER-MUNCH
- Mme DRAGO-LEONHARDT

- **Commission électorale**

-Président : M. COSCARELLA

-Membres :

- Mme WINTER
- M. CAVALIERE
- M. PERON
- M. HUMBERT
- Mme KLUCZYK-WEISS

- **Commission prévention de la santé**

-Président : M. KLEIN

-Membres :

- Mme BOUTEMEUR
- M. DONATE
- M. PERON
- Mme RESLINGER
- Mme WINTER
- Mme DI-NARDO
- Mme BARTKOWIAK
- Mme KLUCZYK-WEISS

- **Commission de chasse et location**

-Président : M. COSCARELLA

-Membres :

- M. REKAR

- M. CAVALIERE

Il est à noter que les Adjointes seront membres d'office de l'ensemble des commissions ainsi mises en place.

Concernant le CCAS, la commune projette de mutualiser ce service avec une ou plusieurs communes afin de mutualiser les charges liées au fonctionnement tout en confortant une proximité territoriale.

- **Commission d'appel d'offres :**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein.

Considérant que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

-**Président** : M. COSCARELLA

• **Titulaires :**

- M. HAULTIER
- Mme MONNEAU
- Mme KIEFFER-MUNCH

• **Suppléants :**

- M. CAVALIERE
- M. KLEIN
- M. HUMBERT

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité la constitution des commissions ci-dessus mentionnées.

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Renouvellement de la CCID

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le renouvellement des commissions communales des impôts directs (CCID) doit être mis en place dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

Les commissionnaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'UE
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales

- posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Le Maire est membre de droit de la CCID.

Il convient de désigner 32 personnes soit 16 titulaires et 16 suppléants mais seuls 8 titulaires et 8 suppléants seront retenus in fine par la DDFIP.

Sont proposés :

Titulaires	Suppléants
KLEIN Patrice	BADER Daniel
METZINGER Jean-Pierre	GUERBER Bernard
PERON Daniel	HUMBERT Eric
BURTART Béatrice	JANUS Patrick
KLUCZYK Olga	DRAGO-LEONHARDT Séverine
WINTER Patricia	MUSCARI Alexandre
CAVALIERE Walter	FAGGIN Isabelle
BARTKOWIAK Françoise	JULLY Jordan
TOURSCHER Jean	WIRTH Laure
MONNEAU Sandra	RINOLDO Valérie
DI-NARDO Dominique	DEHRE Nadine
REKAR Christophe	ZBIDI Nawal
MUSCARI Aldo	MULLER Frédéric
BOUTEMEUR Jamila	THIL Joël
HAULTIER Pierre-Emmanuel	WENDELS Gabriel
KIEFFER-MUNCH Magalie	

Approuvé à l'unanimité

Point N°4 : Vote des taxes locales 2026

Rapporteur : Monsieur Haultier

Monsieur l'Adjoint des finances présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les locaux vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé aux membres du conseil de ne pas appliquer d'augmentation aux taux des taxes locales pour 2026. Les taux ne variant pas, ils se présentent ainsi :

	Taux 2026
Taxe d'habitation	23,36 %
Taxe sur Foncier bâti (TFPB)	29,00 %
Taxe sur Foncier non bâti (TFNB)	51,81 %

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme ci-dessus présenté

- Charge Mr le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : révision annuelle des loyers

Rapporteur : Monsieur Haultier

Suite à la demande de la Trésorerie de Saint-Avold concernant le contrat de bail de M. MROTZ (rue du Général Becker), qui prévoit une révision annuelle du loyer, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de ne pas appliquer cette augmentation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas appliquer l'augmentation des révisions annuelles des loyers communaux

Approuvé à l'unanimité

Point N°6 : Approbation du budget primitif Commune 2026

Rapporteur : Monsieur Haultier

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2026 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 729 912,51€
Recettes : 2 729 912,51€ (dont 562 446,84 € virement SI)

Section d'investissement

Dépenses : 1 151 947,97€ (dont 449 761,05 € RAR)
Recettes : 1 151 947,97€ (dont 90 492,96€ RAR)

Total du BP

Dépenses : 3 881 860,48€
Recettes : 3 881 860,48€

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Approuvé à

18 voix POUR

5 voix CONTRE (KLUCZYK-WEISS, KIEFFER-MUNCH, DRAGO-LEONHARDT, HUMBERT, JANUS)

Mme KLUCZYK-WEISS intervient pour relever une épargne brute négative et rappelle les recommandations de la commission financière de décembre 2025 (à laquelle elle précise ne pas avoir assisté) qui était de réduire les charges et augmenter les recettes. Pour cette raison, les membres de l'opposition votent contre.

Point N°7 : Achat de terrains Consorts LINTZ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des acquisitions de réserves foncières et protection de la zone du marais, les consorts LINTZ donnent leur accord à la vente des parcelles section 3 n° 5 de 20,87 a (2087 m²) et section 22 n° 33 de 8,60 a (860 m²)

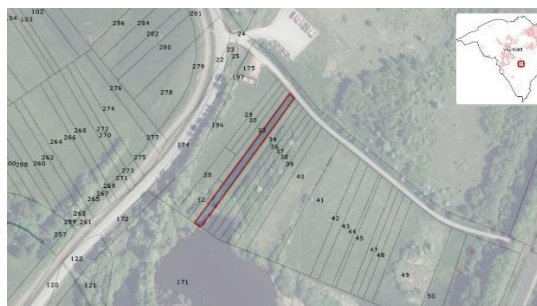
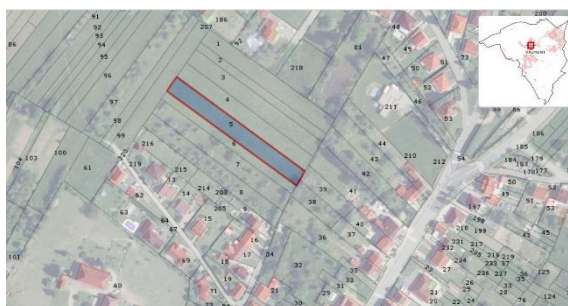
Le prix d'achat est de 60€/a, soit $60 \times 29,47 = 1.768,20 \text{ €}$.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'achat des parcelles section 3 n° 5 et section 22 n° 33.
- autorise et donne pouvoir à Mr le Maire ou son représentant à effet de régulariser tous documents liés à cette opération foncière.

Approuvé à l'unanimité



Questions diverses

1° site internet de la commune, rubrique ; Vie communale.

Nous constatons une mise à jour partielle du site internet de la mairie

En effet, la liste nominative du nouveau conseil municipal est bien indiquée, par contre la mise à jour des adjoints n'y est pas.

Nous supposons que la mise à jour sera faite à l'issue de la séance photo de ce mercredi 29 AVRIL 2026.

R : En effet. Dans l'attente des photos les adjoints ont été retirés. La mise à jour sera faite très prochainement

Sur la liste du conseil municipal, nous relevons une erreur dans le nom de Mme Severine DRAGO-LEONHARDT

Noté GRAGO sur le site internet.

R : La modification a été apportée et Monsieur le Maire tient à s'excuser pour cette erreur.

2° Délégations aux adjoints

A l'issue de la réunion du conseil municipal du 4 avril, pour mémoire, seul 1 point figurait à l'ordre du jour, nous découvrons sur le panneau d'affichage du parking de la mairie, la diffusion des délégations attribuées aux adjoints.

Une information bien visible pour les personnes qui passent devant ce panneau, mais qui n'a fait l'objet d'aucune présentation ni échange en conseil municipal.

Nous déplorons que l'information n'ait pas été donnée en réunion de conseil municipal, le lieu naturel d'information des élus.

Nous nous référons au PV du 20 mars 2026 – point 4 délégations consenties au maire, dernier alinéa :

« A chaque réunion de conseil, le maire rendra compte, de l'exercice de cette délégation, ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du CGCT »

R : Le conseil d'installation des commissions paraissait être le moment opportun pour informer les membres du conseil des délégations consenties aux adjoints.

3° Site internet : rubrique comptes-rendus

Nous constatons l'absence des comptes-rendus pour la période après le 28 octobre 2025 jusqu'au 09 mars 2026. Y a-t-il une raison particulière à cette absence de publication ? ou est-ce simplement une omission ?

Pour une information claire et complète vis-à-vis de nos administrées, il serait bien que les comptes-rendus manquants soient publiés sur le site.

R : Suite à l'arrivée d'une nouvelle agente en remplacement de Mme Masson le site est en cours de mise à jour. Des problèmes techniques ont malheureusement été rencontrés mais les mises à jour seront prochainement terminées.

A ce jour, l'ensemble des procès-verbaux sont en ligne.

4° Terrains de pétanque pour la nouvelle activité de la MAV

La MAV a ouvert une nouvelle section pétanque opérationnelle depuis le 8 avril 2026.

Les terrains dédiés à cette activité n'ont pas été mis en état et ne l'étaient pas encore au vendredi 24 avril.

Le président de la MAV a souligné lors de leur AG du 24 avril, que suite à une demande formulée en mairie, la réponse apportée a été d'inviter l'association à assurer elle-même le nettoyage et l'entretien du site.

Le président se dit disposé à entretenir les terrains après la mise initiale en état.

Ces terrains appartiennent au domaine communal et sont accessibles à tout public.

Selon l'article L2212-2 du CGCT : la commune est responsable du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques, ce qui inclut l'entretien des équipements communaux.

Dans ce contexte pouvez-vous préciser :

Si une convention d'occupation ou d'usage a été formalisée avec la MAV et le cas échéant, son contenu en matière d'entretien ;

Si une remise en état initiale du terrain était prévue avant mise à disposition.

Les associations font vivre notre commune grâce à l'engagement bénévole et leur demander d'assumer des travaux qui relèvent normalement de la collectivité peut interroger sur le soutien concret que la commune peut leur apporter.

Nous osons espérer, que les terrains seront mis en état prochainement par la commune.

R : lors de la mise à disposition des terrains de boules en 2025, il a été convenu verbalement entre M. GORNIAK et notre responsable des services techniques, que l'association serait responsable de leur entretien. Une équipe de quatre personnes a déjà consacré plusieurs jours à remettre ces terrains en état, et nous avons investi des ressources pour garantir leur fonctionnalité. M. le Maire indique qu'il pourra une ultime fois faire intervenir ses équipes pour remettre les terrains en état. Il ajoute par ailleurs avoir rencontré M. Gorniak ce jour afin d'échanger avec lui au sujet de l'entretien de ces derniers.

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Valmont, le 29 avril 2026

Le Maire

Salvatore COSCARELLA

Emargements

<i>COSCARELLA Salvatore</i>	<i>BURTART Béatrice</i>	<i>KLEIN Patrice</i>
<i>SALAS Nathalie</i>	<i>HAULTIER Pierre-Emmanuel</i>	<i>MONNEAU Sandra</i>
<i>CAVALIERE Walter</i>	<i>WINTER Patricia</i>	<i>PERON Daniel</i>
<i>WIRTH Laure</i>	<i>REKAR Christophe</i>	<i>DI-NARDO Dominique</i>
<i>GODFRIN Jean-Marc</i>	<i>BARTKOWIAK Françoise</i>	<i>MUSCARI Aldo</i>
<i>BOUTEMEUR Jamila</i> <i>Absente excusée</i>	<i>DONATE Anthony</i>	<i>RESLINGER Marina</i>
<i>KLUCZYK-WEISS Olga</i>	<i>HUMBERT Eric</i>	<i>KIEFFER MUNCH Magalie</i>
<i>JANUS Patrick</i>	<i>DRAGO-LEONHARDT Séverine</i>	